

o.713.271. - WD

KOPIE an: 166, 158, 152, 164, 49
 Original bei: WD

T é l é g r a m m e	No 24
Beirut	13.3.74 09h30

WJ
 Exercice n° 10
 par simon h. le -
 10h

Politique

B e r n e

URGENT Au sujet de la question générale de soutien à l'UNRWA, je me permets avant tout, de me référer à la correspondance antérieure, et notamment à vos circulaires du 12 décembre 1972 et du 11 mai 1973, dont l'argumentation a conservé toute sa valeur.

ad primo. Vu le caractère extrêmement délicat de la question posée, je vais demander une entrevue à Sir John Rennie, commissaire général de l'UNRWA. La question ne pourrait naturellement être abordée que très prudemment. La position de l'UNRWA au sujet du contrôle des listes de réfugiés a récemment été exposée dans le rapport du commissaire général du premier juillet 1972 et celui du 30 juin 1973 (a/9013), paragraphe 52 jusqu'à 57. Il en ressort que le contrôle des listes se fait dans la mesure du possible, mais est souvent empêché, comme au Liban, par des motifs politiques. Il est donc assez fréquent que des décès ne soient pas annoncés, ce qui se produit aussi ailleurs dans la région (au Liban la moitié des décès ne sont pas annoncés à l'autorité). L'UNRWA impose une limite au nombre des rationnaires (sans tenir compte de la croissance démographique). Sans être vraiment satisfaisant, ce système permet de réduire les abus. L'efficacité de contrôle n'est pas en fonction de l'effectif des agents de l'UNRWA, mais elle est entravée par la situation explosive existant dans les camps dont certains, au Liban surtout, sont soustraits à l'autorité de l'état d'accueil.

./.

E. 1068

13.3.74 15h15 - o -

- 2 -

La suspension ou la réduction pour ce motif de l'aide humanitaire serait un geste hostile visant une minorité déshéritée qui est elle-même victime des abus constatés, comme il ressort clairement du rapport de l'UNWRA. Telle attitude serait en complète contradiction avec la tradition humanitaire de notre pays et nous causerait le plus grand tort dans l'opinion arabe modérée, qui retrouve enfin, grâce à la guerre d'octobre, de l'influence dans la région.

ad secundo. Je me suis informé auprès de l'UNRWA. Je rapelle à ce sujet que la position des pays arabes de refus de soutien via l'UNRWA des Palestiniens (qui ne sont pas leurs ressortissants) se fonde sur la résolution de l'ONU prévoyant le retour des réfugiés dans leur pays, et n'a pas exclu l'aide humanitaire de leur part, dans l'ordre de grandeur voisin de celle de la Suisse: participation de la Suisse de 1950 à 1972: 5 933 000 Dollars, Arabie Saoudite: 4 643 000, Koweït 3 342 000, Libye 2 000 000, Syrie 1 738 000, Liban 1 063 000. La Libye a versé 600 000 Dollars en 1973. Sans parler de l'effort très important fait en dehors de l'UNRWA. A mon avis, il est nécessaire de résister énergiquement à la pression de l'opinion mal informée et des xénophobes. La mauvaise humeur due à l'augmentation du prix du pétrole ne doit pas influencer notre politique à l'égard d'une région où des possibilités considérables de coopération et d'échange sont en train de s'ouvrir. Je reviendrai prochainement sur ce sujet. Je vous câblerai les résultats de l'entrevue avec Rennie et les chiffres reçus de l'UNRWA.

Dubois

Ambasuisse